CABINET:

REQUETE EN VUE DE LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT DE LA PERSONNE PROTEGEE TUTELLE

Articles 426 du Code civil

Nom(s) et prénom(s)du/des tuteur(s), auteur(s) de la requête :	
La personne protégée réside actuellement :	
□ à son domicile,	
en établissement (établissement spécia	alisé EHPAD) depuis le :
autre	moe, Emilion, depute to
	oleine propriété □ nue-propriété □ usufruit □ indivision d'un bien immobilier sis à
	TRETEFEICES CAUGSTATES
Ce bien était son domicile principal sa résid	
Ce bien etait son donnene 🗆 principai 🗆 sa resid	ience secondane.
Je sollicite/nous sollicitons l'autorisation de le	mettre en location au prix deeuros par mois.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ELIGATOIREMENT)
<u>Pièces à joindre</u>	1.12. 2.12
	du bien établies par deux agences immobilières concurrentes ou études notariales autres
que celles chargées de la vente,	
	la personne protégée avant qu'elle ne soit admise dans un établissement (hôpital long
	al d'un médecin spécialiste ou traitant (n'étant pas celui de l'établissement), qui atteste
que le retour de la personne protégée à son dom	
- attestation immobilière ou acte notarié précisa	ant les références cadastrales du bien et la nature des droits de propriété sur ce bien,
Fait à: le:	Signature(s) tuteur(s):
Cadre réservé au tribunal	
□ Dossier complet	
□ Dossier incomplet. Merci de remplir u	ne nouvelle requête et de joindre <u>toutes</u> les pièces nécessaires à savoir :
1	1
N (*) 4 0 () 1: 1 (C)	
Minute n $^{\circ}$ (à remplir par le greffe):	OBBONNINGE
	ORDONNANCE
N	12/ 1 T
	ant en qualité de Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité d'Arcachon/Pôle Protection
et Proximité du Tribunal Judiciaire de BORDE.	AUX, assisté(e) degreffier(e),
Vu l'articles 426 du Code civil, les termes de la	requête et les pièces produites,
•	s de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux
Intérêts de la personne protégée	
□ N'autorisons pas l'opération pour les motifs	suivants:
Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exéc	eution de la présente ordonnance dans les trois mois suivant sa notification ou dans le
prochain compte de gestion ;	1
1 0 ,	
Rappelons que l'exécution provisoire de la prés	sente décision est de droit et qu'elle sera notifiée à
1 1 p	1
Ale	
Le greffier	Le juge des tutelles
	* -